

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2016

Excusés : G. Bertola-Boudinaud (pouvoir à M. Rival), X. Francisco (pouvoir à G. Gentaz), L. Glad (pouvoir à J. Gallin-Martel), S. Pontarollo (Pouvoir à M. Vicente), B. Pradier (Pouvoir à B. Belony), J.P. Mailles.

Secrétaire de séance : B. Belony

**Délibération prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et définissant les modalités de concertation :** La révision du PLU est rendue nécessaire par les évolutions législatives en particulier les lois Grenelle de l'environnement. L'objectif principal porte sur la mise en conformité du PLU avec les lois. L'économie générale ne sera pas modifiée. Des modifications à la marges seront prises en compte, tant au plan graphique que règlementaire. Le conseil municipal arrête les modalités de la concertation, organisation de deux réunions publiques, une au cours de la révision, une avant l'arrêté, l'exposition des documents en Mairie, la diffusion d'informations par le bulletin municipal et le site internet. (Unanimité)

**Information sur la ZAE du Vernay :** Actuellement deux ventes sont signées, 6 terrains sont sous compromis, des contacts sont avancés sur trois autres lots. Il ne reste que la grande parcelle qui pourrait être divisée en deux afin de mieux répondre aux demandes. Devant le succès de la commercialisation, SARA souhaite aménager la zone des anciennes carrières Muet. Des contacts seront pris avec la famille. (unanimité)

**Lotissement des Pâquerettes à Boussieu :** Ce lotissement comporte un espace de jeux de plus de 1000m<sup>2</sup>. Actuellement, cet espace entraîne beaucoup de nuisances. Des membres du lotissement souhaitent qu'on diminue cet espace public en délimitant un lot supplémentaire à construire. Le Conseil Municipal pense qu'il n'est peut-être pas opportun de supprimer un espace public et demandera à avoir l'avis de tous les co-lotis.

**Seuil de la scierie et radié du pont du Bas-Vermelle :** La préfecture met la commune en demeure de rendre ces deux dispositifs franchissables par la faune piscicole. L'aide du SMABB a été sollicité afin d'accompagner une étude destinée à déterminer quels aménagements devront être réalisés. Le dossier sera également transmis à la CAPI pour le pont du Bas-Vermelle.

**Renfort au secrétariat pour l'accueil du public :** Ce poste à 16h (4 après-midis par semaine) a été occupé jusqu'à fin juin par un agent qui est parti. Il a été décidé de reconduire pour six mois, à partir du 1<sup>er</sup> novembre et jusqu'au vote du BP 2017, un CDD sur 12h/semaine, les trois après-midis où la mairie est ouverte au public.

**Convention annuelle pour intervenants pendant le temps scolaire et péri-scolaire :** La Fraternelle intervenait jusqu'à l'an dernier 7 heures en soutien sportif aux enseignants dans les classes. Afin de dégager deux heures pour le péri-scolaire, le temps d'interventions en scolaire a été ramené à 5h00, soit une heure par classe et les deux heures étant consacrées à deux séances de TAP. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de signer la convention annuelle sur cette base.

**Convention avec la SPA pour l'année 2017 :** La convention avec la SPA doit être reconduite afin d'assurer la captures des chiens en divagation et la prise en charge des chats errants capturés. Le montant forfaitaire d'indemnités est de 0.35 € par an et par habitant. (Unanimité)

**Création et suppression de poste afin de permettre l'avancement de grade d'un agent** : - Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps plein au 01/12/2016, - suppression à la même date d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe après avis du Comité Technique Paritaire. (unanimité)

**Reconduction de la convention CAUE et contrat avec l'architecte conseil** : La convention avec le CAUE sera prochainement régularisée et un contrat avec l'architecte conseil définissant de nouvelles modalités d'intervention sera conclu (modification du jour d'intervention) sera établi. (unanimité)  
Rappelons que ces consultations sont gratuites pour les particuliers.

**Contrat d'assurance multirisques informatiques** : Réactualisation au 1<sup>er</sup> octobre du contrat d'assurance Multirisques informatiques portant sur l'ensemble des matériels informatiques, bureautiques, télématiques et des équipements fixes de services pour une cotisation annuelle de 602.02 €

**Mise en place de la dématérialisation des pièces comptables** : Ce dispositif qui doit être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2017 oblige à transmettre toutes les pièces comptables à la Trésorerie au format PDF-A, le seul format compatible avec les archives. La commune n'est pas équipée. Une solution logicielle sera recherchée en priorité, à défaut, le changement du copieur Mairie devra être effectué.

#### **Compte-rendu des commissions :**

**Culture** : L'exposition réalisée dans le cadre des journées du patrimoine a été visitée par une soixantaine de personnes et les enfants de l'école. Elle sera réinstallée dans le cadre du pôle métropolitain le 22 et 23 avril 2017.

**Tun** : le TUN 119 est distribué. Le retour des articles pour le TUN 120 sera avancé au 25 novembre afin d'assurer la distribution avant les fêtes.

**Bibliothèque** : De nombreuses animations sont en cours avec les écoles, le Centre Aéré, la halte garderie itinérante. Des CD et des DVD sont désormais disponibles en prêt. Une borne d'écoute sera mise en place avec le Service de Lecture Publique du département. Deux expositions sont programmées, sur les abeilles et sur la vie dans les tranchées pour le 11 novembre. Des contes pour adultes sont prévus pour la saint Valentin. Un auteur interviendra dans le cadre de la biennale des livres.

**Plan Communal de Sauvegarde** : Un exercice a été effectué couplé à une évacuation de la bibliothèque. La commission mettra au point les corrections nécessaires.

**Plan Educatif Territorial (PEDT)**: Ce plan a été élaboré dans le cadre des communes du Val d'Agny. Une réunion a été faite au niveau communal pour établir une réflexion entre les coéducateurs qui interviennent lors des différents temps de vie de l'enfant, famille, école, péri-scolaire, milieu associatif.

**Centrale Villageoise** : C'est un projet collectif qui vise à développer la production d'électricité photovoltaïque. Les particuliers et les collectivités peuvent y participer en prenant des actions (100€

l'action) ou en proposant des toitures bien exposées où la Centrale pourrait installer au minimum 50m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. Question mise en réflexion.

**Repas des retraités** : Il se déroulera cette année le dimanche 23 avril, à la Salle des Fêtes.

#### **Commission d'Urbanisme : Déclarations Préalables**

**Danièle Ranger** : parcelle AE 182, en zone Ua au PLU, 77, rue du Carre, pour fermeture par une baie en vue de créer une pièce supplémentaire.

**Christian Chary** : parcelle AB 821, en zone Ub au PLU, 114 impasse des Thuyas, pour création d'un abri de voiture.

**Caroline Bonichon** : parcelle AB 714, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, 28, Impasse des Vanilles, pour construction d'une piscine.